

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 13 octobre 2020 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures 21.

2020-10-130

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-131

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans une lettre datée du 5 octobre 2020, annonce l'octroi d'une aide financière de 175 762 \$ à la Ville de Léry, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, afin d'atténuer les impacts de cette pandémie sur les finances des municipalités. La Ville de Léry pourra utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

M. Jean-François Bellemare, directeur général de la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans un envoi daté du 6 octobre 2020, annonce l'acceptation de la programmation de travaux révisés présentée en juin 2020, dans le cadre du programme de Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. L'approbation du montant additionnel de 651 212 \$ porte à 965 237 \$ le montant cumulatif autorisé provenant dudit programme.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 315 986 \$** soit 75 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2020 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2020

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 259 137 \$** soit 92,1 % sur un global de 3 539 851 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2019 (solde) 49 813 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 9 001 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 737 460 \$**, soit 60 % du budget, réparties ainsi :

Administration	58 %	Urbanisme	61 %
Sécurité publique	75 %	Loisirs et culture	29 %
Transport	81 %	Frais de financement	47 %
Hygiène du milieu	57 %	CMM	99 %

Les dépenses d'investissement en 2020 s'établissent à **348 226 \$**.

2020-10-132

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 septembre 2020 au montant de 211 909,05 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 211 909,05 \$ pour le mois de septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2020-10-133

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE M. le conseiller Eric Parent soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} novembre 2020, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

2020-10-134

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS 6 383 142 ET 6 383 143 (RUE DU PARC-NOTRE-DAME) (2^E DEMANDE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa résolution numéro 2020-08-113 ;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 11 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction de deux habitations unifamiliales jumelées sur la propriété sise sur les lots 6 383 142 et 6 383 143 (rue du Parc-Notre-Dame), en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Ajouter un matériau de revêtement extérieur en aluminium de couleur différente en façade.
 - La couleur choisie doit être similaire à celle du bardeau de cèdre situé sur le pignon du bâtiment, afin de mieux distinguer les composantes et d'enlever un peu de monotonie sur la façade du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-135

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 361 396 (RUE PAUL) (2^E DEMANDE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 7 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa résolution numéro 2020-09-127 ;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 11 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale sur la propriété sise sur le lot 6 361 396 (rue Paul), en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Le revêtement extérieur du bâtiment doit être en aluminium et en canexel.
 - La maçonnerie doit être une pierre à l'imitation de la pierre naturelle.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-136

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1568, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 7 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les rénovations du bâtiment principal de la propriété sise au 1568, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-137

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1071, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 8 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une remise sur la propriété sise au 1071, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - La remise doit être implantée en cour arrière.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-138

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1605, BOULEVARD DE LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 11 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'un local commercial à des fins de bureaux sur la propriété sise au 1605, boulevard de Léry, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2020-10-139

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE DEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par voie d'invitation auprès d'un fournisseur pour la fourniture de cinquante-quatre luminaires de rue DEL ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée, à savoir :

Guillevin International	11 298 \$
-------------------------	-----------

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Guillevin International s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Guillevin International le contrat pour la fourniture de cinquante-quatre luminaires de rue DEL au montant de 11 298 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-140

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AUX LIGNES DE RUES 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par voie d'invitation auprès d'un entrepreneur de la région pour la réalisation de travaux de lignes de rues dans la municipalité en 2021 ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée, à savoir :

Marquage de lignes Viau	11 011,70 \$
-------------------------	--------------

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Marquage de lignes Viau s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Marquage de lignes Viau le contrat relatif à la fourniture de lignes de rues 2021 au montant de 11 011,70 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-141

LOT 5 140 724 – ACHAT

CONSIDÉRANT l'offre de vente par la propriétaire du lot 5 140 724 à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire conclure une entente de vente pour l'achat du lot 5 140 724 d'une superficie de 12 352,3 mètres carrés (132 959,1 pieds carrés) dans le Boisé Léry-Châteauguay pour un montant de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à l'achat du lot 5 140 724 d'une superficie de 12 352,3 mètres carrés (132 959,1 pieds carrés) dans le Boisé Léry-Châteauguay pour un montant de 50 000 \$.
- Autorise le paiement des coûts nets des taxes à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements égaux annuels à partir de 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-142

SÉCURI-PARC DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – ENTENTE 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire conclure une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de se prévaloir de son service de Sécuri-Parc pour la saison estivale 2021 ainsi que 2022 ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente concernant le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente concernant le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry pour la saison estivale 2021 ainsi que 2022.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-143

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA TONTE DE PELOUSES POUR L'ANNÉE 2021 DE CERTAINS TERRAINS DE LA VILLE DE LÉRY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par voie d'invitation auprès d'un entrepreneur de la région pour des travaux de tonte de pelouses pour l'année 2021 de certains terrains de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée, à savoir :

Les Entreprises M.G. Enr. 15 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Les Entreprises M.G. Enr. s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Les Entreprises M.G. Enr. le contrat relatif à la tonte de pelouses pour l'année 2021 de certains terrains (17) de la Ville de Léry au montant de 15 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-144

BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – LOT 6 361 396 (RUE PAUL)

CONSIDÉRANT QU' une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du lot 6 361 396, rue Paul a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumissions auprès d'un entrepreneur aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée, à savoir :

Les Excavations G.S.R.P. & Frères Inc. 7 500 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Les Excavations G.S.R.P. & Frères Inc. s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Les Excavations G.S.R.P. & Frères Inc. le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au lot 6 361 396, rue Paul pour un montant de 7 500 \$, taxes en sus.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du lot 6 361 396, rue Paul doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-145

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA PHASE II – PROJET V-2018-003 – AVENANT 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2018-10-139, octroyé à GBi Experts-Conseils Inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour la construction des infrastructures de la Phase II ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire un soutien technique en ingénierie pour l'analyse de l'augmentation de capacité du poste de pompage P-1 (Étape 1) ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise à cette fin par la firme GBi Experts-Conseils Inc. le 30 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme GBI Experts-Conseils Inc. déposée le 30 septembre 2020 pour l'analyse de l'augmentation de capacité du poste de pompage P-1 (Étape 1), au montant de 3 544,50 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique qu'un montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2020-10-146

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE-SUD POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

CONSIDÉRANT QU' vertu de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01), les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) ;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy, ainsi que celui de monsieur Donat Serres, à titre d'administrateurs sur le Conseil d'administration d'exo, viendront à échéance le 24 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur Conseil municipal respectif qui indique les noms des candidats que le Conseil municipal propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-15-572 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) le 15 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Appuie la désignation proposée par la TPECS concernant les représentants de la Couronne-Sud suivants pour les postes d'administrateurs au Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) :
 - Madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie
 - Madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil
 - Monsieur Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie
- Transmette une copie de la présente résolution au secrétariat d'exo ainsi qu'à la TPECS.
- Transmette une copie de la présente résolution aux municipalités de la Couronne-Sud les invitant à procéder, conformément à la Loi, à la désignation des personnes identifiées consensuellement par le Conseil de la TPECS.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-147

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent tenu pour acquis ;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- Transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, ainsi qu'au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Ville de Léry du report du scrutin partiel qui devait avoir lieu le 29 mars 2020. La population du District 2 – Les Boisés sera informée, en temps et lieu, du développement pour la reprise de cette journée de vote.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu à huis clos le lundi 9 novembre 2020.

Compte de taxes municipales 2020 – La troisième échéance était le mardi 8 septembre 2020.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 5 mai 2020 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 3 novembre 2020.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les autres activités de loisirs et/ou communautaires de la Ville de Léry sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Éric Pinard remercie les citoyens de leur participation par divers moyens dans la démocratie municipale. Il invite les citoyens à se renseigner sur le projet de règlement 215 (Règlement modifiant le SAR (Règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable) de la MRC de Roussillon avant la consultation publique du 21 octobre 2020 à 19 heures.

Il invite aussi les citoyens de la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie à continuer de répondre au sondage qui leur a été envoyé par la Ville de Léry concernant la continuité du projet.

M. le conseiller Gérald Ranger fait mention du sondage envoyé par la Ville de Léry en lien avec la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Les questions portent sur la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie, le rehaussement de la capacité des étangs aérés ainsi que sur le projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon qui apporte des modifications aux zones de conservation viable dans le Boisé Léry-Châteauguay.

2020-10-148

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire, appuyé par M. le conseiller Eric Parent, que la présente séance soit et est levée ; il est 19 heures 54.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER